



UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA LOZÈRE



COMMISSION DES SPORTS UNION DÉPARTEMENTALE

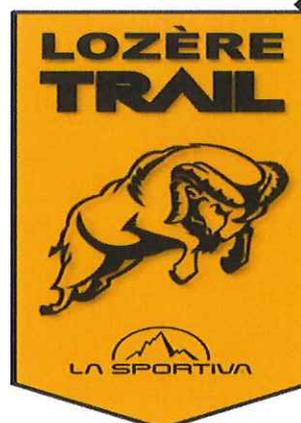


UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
LOZÈRE

Sud
Med



SAPEURS - POMPIERS



Dimanche 09 juin 2019

Championnat régional de trail SPV-SPP-PATS

A Chanac (48), en partenariat avec Lozere-trail
(dépliant ci-joint - lozeretrail.com ou lozeretrail48@hotmail.fr)

La distance est de 24 kms, avec 1150 m de dénivelé positif

**Joint à cette affiche le règlement, et fiche d'inscription
définitive à retourner pour le 03 mai 2019**

Renseignements auprès de Fabien 07 81 09 92 32

fabien.blanc4@wanadoo.fr ou 07 81 09 92 32



UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA LOZÈRE



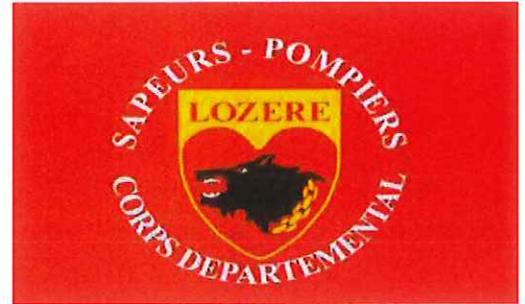
**Championnat régional de Trail SPV, PATS, SPP -
CHANAC-LOZERE 48- LE 09 JUIN 2019 - 24 kms – DEPART 09H00**

INSCRIPTIONS (chèque à l'ordre de UDSP 48 Commission sports)
A RETOURNER POUR 03 MAI 2019

DÉPARTEMENT DE /

Nom et Tél responsable de la délégation :

	<u>tarifs</u>	<u>Sous-total</u>
Nombre de concurrents	X 30 €	
Nombre repas accompagnateurs	X 11 €	
Grillades samedi soir	X 6 €	
TOTAL		



TRAIL 2019 sapeurs-pompiers Sud-Méditerranée

CHANAC LOZERE 048

REGLEMENT

Article 1 – ORGANISATION ET PARCOURS

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Lozère en collaboration avec l'association « Lozère trail » organisent le dimanche 09 juin 2019 le trail régional.

Le parcours fera 24 kms avec un dénivelé positif de 1150 m monotrace, sur chemins et sentiers.
L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

Article 2 - CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Le trail régional est ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires, professionnels, PATS ainsi qu'au régiment d'instruction et d'intervention de la sécurité civile de Brignoles, du bataillon des marins pompiers de Marseille et de Toulon, à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et aux sapeurs-pompiers de Monaco.

Aucune sélection n'est effectuée pour y participer. Les coureurs de tous niveaux peuvent s'engager à la seule condition d'appartenir à une des unités ci-dessus depuis un an au moins. Une attestation d'appartenance doit être fournie à l'inscription (feuille ci-jointe). L'attestation peut être établie par le chef de centre, de corps ou le directeur départemental des services d'incendie.

Les inscriptions seront validées uniquement si le dossier est complet :

Attention : Toute fausse déclaration entraînera des poursuites à l'encontre de son auteur.

Article 3 - PARTICIPATION

Le numéro de course sera attribué dans l'ordre de réception des dossiers d'inscription, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers incomplets ne pourront être pris en considération.

Article 4 - FRAIS D'ENGAGEMENT PAR PARTICIPANT

Le prix par participant est fixé à 30€.

Il comprend : le café de bienvenue, le dossard, le tee-shirt, les ravitaillements, les sanitaires de la commune, le verre de l'amitié ainsi que le repas en fin de course.

Possibilité pour 11€ supplémentaires de réserver le repas pour les accompagnateurs.

Les inscriptions et les repas ne seront pas remboursés en cas de désistement.

Toutes les demandes d'engagements devront être accompagnées du chèque d'inscription libellé à l'ordre de :

**UDSP48
3 rue des écoles
48 000 Mende**

Les dossiers engagement sont à adresser également à :

**UDSP48
Commission des sports
3 rue des écoles
48 000 Mende**

Article 5-Modification/Annulation

En cas de très mauvaise météo l'organisation se donne le droit d'annuler la course sans préavis. En cas de désistement d'un concurrent, ni remboursement, ni avoir ne sera effectué pour quelques motifs que ce soient. En cas d'annulation pour raison de force majeure (conditions météo extrêmes par exemple) les droits d'inscription resteront acquis à l'organisateur.

Article 6 - LES CATÉGORIES H et F

Les Catégories d'âge 2019

(valable jusqu'au 31 octobre 2019, ces catégories changeront le 1er novembre 2019)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Seniors	SE	1980 à 1996
Espoirs	ES	1997 à 1999
Juniors	JU	2000 et 2001

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	V1	1979 - 1970
	V2	1969 - 1960
	V3	1959 - 1950
	V4	1949 - 1940

Le concurrent retraité devra fournir une attestation de fin d'activité.
Les compétiteurs bénéficieront d'un classement selon leur catégorie.

Article 7 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le samedi 08 juin à la salle des fêtes de Chanac de 15h00 à 18h30.

Le dimanche 09 juin à la salle des fêtes de Chanac de 07h00 à 09h00.

Attention : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne, rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 8 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve : Le départ sera donné à 09h00 groupé.

- Respecter la nature et les lieux traversés,
- Ne rien jeter au sol, respecter la faune et la flore,
- Conserver sur vous tous vos déchets, sur le parcours des poubelles sont prévues à cet effet dans les différents points de ravitaillement,
- Respecter les personnes,
- Ne pas tricher : ni avant, ni pendant, ni après la course,
- N'utiliser aucune substance dopante,
- Respecter autrui, qu'il s'agisse des autres coureurs, des bénévoles mais également des spectateurs venus vous encourager,
- Porter assistance à toute personne en situation dangereuse ou en difficulté, récupérer le numéro de son dossard puis contacter le PC de course.

- Barrière horaire, au village des Salelles, au km 14,5, au bout de 3h decourse soit à 12h00.

Article 9 – SECURITE/SECOURS

La sécurité et les secours seront assurés par l'association Lozère Trail, organisatrice de la manifestation. Les coureurs seront rassemblés sur l'aire de contrôle 10 minutes avant le départ pendant lesquelles seront contrôlés

- Gourde de 1,5 litre ou Camel bak (obligatoire).
- Couverture de survie et sifflet.
- Téléphone chargé avec le numéro (07 81 09 92 32).
- Le placement correct du dossard.
- Veste GORETEX ou membrane similaire exigée « en cas de mauvais temps ».

Le balisage sera matérialisé par de la rubalise positionnée sur les arbres et de la peinture au sol, des signaleurs en tee-shirt de l'organisation ou avec des chasubles fluorescentes seront postés sur le bord du parcours. Ne suivez que les indications de ces personnes. On vous demande un respect total de l'environnement. Des pointages manuels seront mis en place.

La sécurité des parcours est assurée par les signaleurs et encadrant de la course. Les Secours et la surveillance médicale sont sous la responsabilité des services de secours engagés et du médecin de la course. Sur chaque course, la fermeture des parcours est assurée par un personnel de l'organisation identifié

par un gilet de sécurité jaune. Des pointages manuels seront mis en place sur les deux parcours et les listings seront remis à la direction de course pour contrôle.

En cas d'abandon les secours communiqueront le numéro de dossard au PC course.

Article 10 - DROITS ET OBLIGATIONS

Les organisateurs sont habilités à éliminer tout coureur pour manque de respect au règlement.

L'engagement à ce trail implique la connaissance du règlement du comité d'organisation et l'acceptation de toutes les clauses. Le compétiteur devra donc signer le bulletin d'engagement et y inscrire la mention manuscrite « **ayant pris connaissance du règlement** ».

Article 11 – SÉCURITÉ

Aucun véhicule à moteur ou vélo ne sont admis sur le parcours.

Tous les carrefours et les intersections sont protégés pendant les courses par des signaleurs et un service de secours est assuré sur le site pendant la durée de la manifestation.

Article 12 – CLASSEMENT

Un classement général scratch et par catégorie, correspondant à l'ordre d'arrivée sera effectué.

Article 13 – RÉCLAMATION

Aucune réclamation ne sera prise en compte.

Article 14 – RÉCOMPENSES

Les trois premiers de chaque catégorie.

Article 15 – ASSURANCES

Tous les participants doivent retourner le bulletin d'engagement dûment rempli en précisant s'ils ont une licence sportive ou non.

Tous les coureurs engagés doivent s'assurer pour tous les risques corporels se rapportant à la pratique de la course à pied.

L'organisateur décline toutes responsabilités vis-à-vis de quiconque qui ne respecterait pas cette réglementation.

Article 16 – DOCUMENTS À PRÉSENTER

Tous les coureurs présenteront à leur prise de dossard :

- Leur carte professionnelle ou leur carte d'identité nationale ou passeport ou permis de conduire ou leur licence de l'année en cours.
- Certificat médical de moins d'un an pour les non licenciés.

Article 19- PROGRAMME

Chanac :

Samedi 08 juin 2019 :

15 h30 – 18h30 : Accueil des participants, retrait des dossards. à la salle des fêtes de Chanac
18h30 : verre de l'amitié, suivi de grillade au CIS Chanac.

Dimanche 09 juin 2019 :

07h30-08h30 : Retrait des derniers dossards, café à la salle de Chanac.
09h00 : départ de la course
13h30 : remise des prix

Pour réserver vos hébergements, reportez-vous au site :

COMITE DEPARTEMENTAL DU *TOURISME* DE LA *LOZERE*.
14, boulevard Henri Bourrillon - 48000 MENDE.

Tél. 04.66.65.60.00 - Fax. 04.66.65.03.55. Contact : cdt@lozere-tourisme.

Parcours / Evénements associés

Voir dépliant Lozere Trail (joint)

Fabien BLANC : 07 81 09 92 32 // fabien.blanc4@wanadoo.fr

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

COMITE D'ORGANISATION DU TRAIL SAPEURS-POMPIERS
CHANAC LOZERE 048 - 09 juin 2019 -

ATTESTATION INDIVIDUELLE
DU PRESIDENT DE L'UNION DEPARTEMENTALE

Je soussigné , Président de l'Union

Départementale des Sapeurs-Pompiers de , atteste que

Mr, Mme, Mlle* ,

Est affilié(e) à l'Union Départementale et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France pour l'année 2019

Fait à , le

Signature et cachet de l'UDSP :

Réservé à l'organisation

Dossier reçu le N° de dossard Catégorie

COMITE D'ORGANISATION DU TRAIL SAPEURS-POMPIERS

CHANAC LOZERE 048

BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

Merci d'écrire lisiblement en lettres majuscules

**Attention : tout bulletin réceptionné après le 03 mai 2019 ne pourra plus être pris en compte.
Tenez-compte des délais postaux !**

M. Mme Mlle Nom :

Prénom :

Catégorie :

Date de naissance :

Lieu de Naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable :

E-mail : @

(E-mail obligatoire pour confirmation d'engagement)

UDSP : Centre d'appartenance :

Licencié Non licencié et autres licences

**Photocopie obligatoire licence / Certificat médical selon modèle fourni, de moins d'un
an obligatoire,**

Pièce d'identité : CNI, passeport, carte pro

Signature du (de la) compétiteur (trice),

Précédée obligatoirement de la mention manuscrite « **Ayant pris connaissance du règlement** »

Comme à l'accoutumée, nous vous réserverons le meilleur accueil grâce à l'envie et la mobilisation de toute une population pour vous permettre de découvrir Chanac et les Gorges du Tarn au travers de ces courses.

Les Salta Bartas

L'ULTRA LOZÈRE

En solo
ou en duo

110 km en deux étapes qui vous permettront de découvrir les Gorges du Tarn, le Causse de Sauveterre et la vallée du Lot. Deux étapes pour s'imprégner de l'âme des territoires traversés en plein jour et profiter de la convivialité du bivouac à Ste-Enimie. La formule idéale pour un week-end choc en préparation des Ultras de l'été.

Samedi 8 juin

- ▶ 7h00 • Départ des navettes reliant Chanac à Ste Enimie.
- ▶ 8h00 • Départ de Sainte-Enimie pour une boucle de 56 km et 3 500 m de dénivelé positif.

A partir de 19h30 • Repas et hébergement au Centre de Pleine Nature de Ste-Enimie.

La première étape de l'ULTRA LOZERE se déroulera intégralement au cœur des Gorges du Tarn et vous permettra de découvrir ce superbe site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'arrivée se situera en plein cœur du magnifique village médiéval de Ste Enimie que vous rallierez après avoir emprunté une multitude de monotraces tous plus sauvages les uns que les autres, et bien souvent réhabilités pour l'occasion.

Le bivouac se déroulera au Centre de Pleine Nature de Ste-Enimie : Massage, possibilité d'accès à la salle de remise en forme avec jacuzzi et hammam. Repas du soir et petit-déjeuner. Couchage sous des marabouts de 8 places montés sur dalles avec lits et matelas. Un excellent moment de partage qui vous permettra de mieux faire connaissance et de revivre la journée écoulée.

Dimanche 9 juin

- ▶ 6h00 • Départ du Centre de Pleine Nature de Ste-Enimie pour 54 km et 2 400 m de dénivelé positif. Arrivée à Chanac.

A l'issue d'une nouvelle et somptueuse traversée des Gorges du Tarn vous rejoindrez directement Chanac en ayant rapidement parcouru le Causse de Sauveterre et ses monotraces sauvages.

Inscriptions strictement limitées à 250 coureurs.

LE LOZÈRE TRAIL

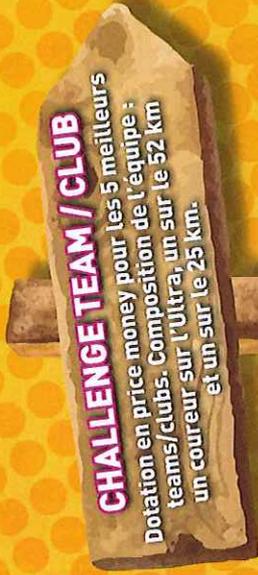
Dimanche 9 juin

- ▶ 52 km - Ste Enimie - 2 300 m de dénivelé positif
- 7h00 • Départ des navettes reliant Chanac à Ste Enimie.
- 8h00 • Départ de Ste Enimie au cœur des Gorges du Tarn et arrivée à Chanac dans la vallée du Lot.

Inscriptions limitées à 300 coureurs. Course en semi autosuffisance avec 4 ravitaillements dont celui d'arrivée.

- ▶ 24 km - Chanac - 1 150 m de dénivelé positif
- 9h00 • Départ de Chanac.

Inscriptions limitées à 300 coureurs. Course en semi autosuffisance avec 2 ravitaillements dont celui d'arrivée.



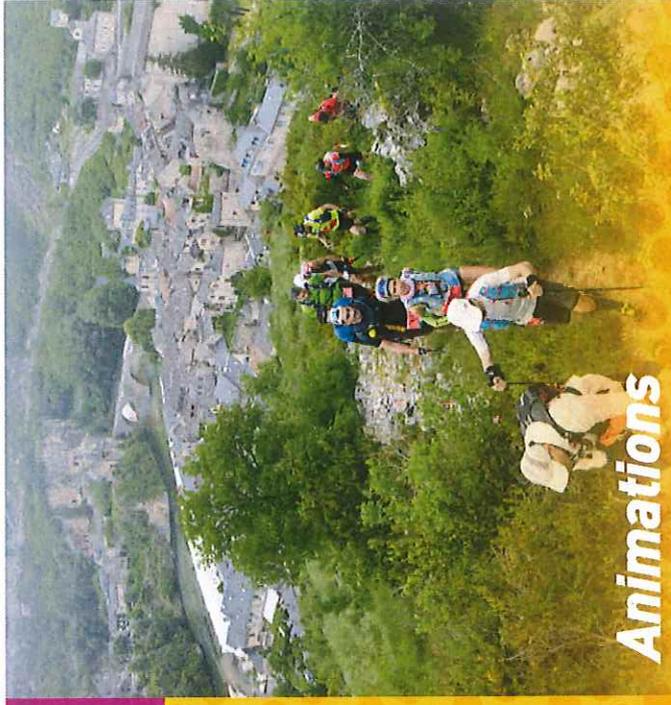
LA SALTA BARTAS

Dimanche 9 juin

- ▶ 14 km pour 550 m de dénivelé positif
- 9h30 • Départ de Chanac

Parcours et dénivelé accessibles pour permettre à ceux et celles qui veulent découvrir le trail de se lancer dans l'aventure et de participer à cette merveilleuse fête en Lozère.

Inscriptions limitées à 300 coureurs. 2 ravitaillements dont celui d'arrivée.



Animations

Samedi 8 juin

- 16h30 • Courses gratuites pour les enfants de 4 à 15 ans
- 17h30 • Conférence gratuite sur le thème de "L'aventure et le dépassement de soi"

Dimanche 9 juin

- 8h00 • Garderie gratuite pour les enfants des coureurs de 4 à 12 ans (inscription préalable obligatoire sur le bulletin).
- 12h00 • Repas du terroir de 12h à 18h à la salle des fêtes de Chanac.

2 RANDONNÉES LE DIMANCHE 9 JUIN

- ▶ 8h30 • Départ randonnée de 20 km 700 m de dénivelé positif
- ▶ 9h15 • Départ randonnée de 10 km 300 m de dénivelé positif



Organisées en collaboration avec l'association Vaincre la Mucoviscidose

